

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2021

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, Jacques MORELLET, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA.

**ABSENTS** : Monsieur David BRIMEAUD et Madame Nolwen DESGRANGES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 février 2021 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 4 février 2021 et affichée le même jour.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Annulation DETR 2017
- Choix commissaire enquêteur, prix des chemins
- Participation et convention avec Soudat
- Projets 2021 :
  - . boulangerie
  - . acquisition bâtiment « Fanette et Rousseau »
  - . Menuiserie maison Barbot
  - . réparation préau école maternelle
  - . choix de l'entreprise travaux « chemin des Margues »
  - . Sanitaire et douche bâtiment des cantonniers
- Testament maison Linforth
- Questions diverses

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal tenu le 21 janvier dernier est accepté à l'unanimité des participants.

Le secrétaire de séance est JP Trijau.

## **1/ ANNULATION DETR 2017**

En 2017 une DETR avait été accordée pour la modernisation et l'agrandissement de la boulangerie. Les travaux n'ayant pu commencer cette DETR doit être abandonnée et une nouvelle demande a été réalisée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) l'annulation de la DETR 2017 et autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'une nouvelle DETR.

## **2/CHOIX COMMISSAIRE ENQUETEUR, PRIX DES CHEMINS**

L'établissement d'un dossier par le commissaire enquêteur pour l'achat d'un chemin coûte à la Commune environ 1500 €. D'où la proposition de grouper plusieurs dossiers pour diminuer le coût total. 6 dossiers sont en cours : Mustonem (la Tonnelle), Philippe Ribeyrol (Les Granges), Julien Brunet (Panivol), M. Besson (Le Pinier), M. Wingfield (Froidefond), Jean-Louis Roudy (Le Sabeyrol).

Les dossiers pour Carla Keimpema (Tartou) et Sylvain Bregeon (Montouleix) ne sont pas encore créés et en attente de l'action du géomètre.

Il est proposé de garder le prix de **0,15 €/m<sup>2</sup>**.

Monsieur le Maire se propose de choisir le commissaire enquêteur en la personne de madame COUDERC Josette, retraitée de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) la proposition de grouper les dossiers d'achats de chemins.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges, Monsieur Sylvain Bregeon et Madame Carla Keimpema ne prenant pas part au vote) le **prix du m2 à 0,15€** pour l'achat de chemins.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) de donner pouvoir à Monsieur le Maire de choisir le commissaire enquêteur en la personne de madame COUDERC Josette, retraitée de la fonction publique.

### **3/PARTICIPATION ET CONVENTION AVEC SOUDAT**

La Commune de Bussière partage du matériel avec la Commune de Soudat. La Commune de Bussière va donc demander à la Commune de Soudat de payer sa contribution financière en accord avec la convention existante. Il y a 5 années de retard.

Un cantonnier va tous les jeudis travailler sur la Commune de Soudat. Monsieur le Maire souhaiterait que ce système s'arrête et souhaite rencontrer madame la Maire de Soudat pour en discuter.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) de faire une demande de paiement à la Commune de Soudat pour la répartition.

### **4/PROJETS 2021**

- **Boulangerie**  
Redémarrer le projet des travaux de la boulangerie en 2021 avec une continuité sur 2022. Le projet est évalué à 136 913 € HT avec une subvention DETR espérée de 37670 €, plus la subvention du département de 17700 €, plus la subvention parlementaire de 7000 € .  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) de continuer le projet d'équipement de la boulangerie en 2021 et si nécessaire sur 2022.
- **Acquisition bâtiment « Fanette et Rousseau »**  
Le but est que la Commune paye en remboursement d'emprunt l'équivalent de ce qu'elle paye en loyer à la ComCom avec au final un bien qui appartienne à la Commune.
- **Menuiserie maison Barbot**  
Remplacement des 5 volets. Devis de *Terres de Fenêtre* (Bulteau Marc) pour un montant de 3433,08 € TTC. Il faudra penser à mettre cette somme sur le budget 2021.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) le devis de *Terres de Fenêtre* d'un montant de 3433,08 € TTC pour le changement des volets de la maison Barbot.
- **Réparation préau école maternelle**  
Devis de John Ryan pour un montant de 1800,00 € TTC.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges, Madame Catherine Péroux ne prenant pas part au vote) le devis de John Ryan d'un montant de 1800,00 € TTC pour la réparation du préau de l'école maternelle.

- **Choix de l'entreprise travaux « chemin des Margues »**  
 La commune a reçu deux devis : ETPB (Bonfond) d'un montant de 57321,60 € TTC et SARL PROXI FE (Damien Rousseau) d'un montant de 44712,00 € TTC.  
 Après examen des deux devis la commission Voirie-Bâtiments Communaux-Travaux recommande de choisir SARL PROXI FR pour la remise en état du chemin des Margues.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Monsieur Madame Nolwen Desgranges) le devis de SARL PROXI FR d'un montant de 44712,00 € TTC pour la remise en état de chemin des Margues.
- **Sanitaire et douche bâtiment des cantonniers**  
 Devis de Michel Courarie pour un montant de 4524,06 € TTC.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges, Monsieur Michel Courarie ne prenant pas part au vote) le devis de Michel Courarie pour l'installation de sanitaire et douche dans le bâtiment des cantonniers.

## 5/TESTAMENT MAISON LINFORTH

David Linforth, décédé le 12 juillet 2020, fait don de sa maison à la Commune de Bussière selon son testament. Sa maison, de grande taille (des bals y étaient organisés autrefois !) pourrait héberger des associations de la Commune, en particulier le club pongiste.

La question qui se pose est le coût de la succession pour la Commune, que seul un notaire pourra nous communiquer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) que Monsieur le Maire continue les démarches (en particulier contacter un notaire) pour acquérir la maison de David Linforth cédée à la Commune par testament.

## 6/QUESTIONS DIVERSES

- **Boucherie/Charcuterie**  
 Clément Gachon a communiqué à Monsieur le Maire des factures d'électricité anormalement élevées suite au dysfonctionnement de la chambre froide. Le conseil a proposé de reconduire la location du local à prix réduit pour 3 mois supplémentaires.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) que le local de la boucherie/charcuterie soit loué à prix réduit pour 3 mois supplémentaires.
- **Bons d'achat**  
 Valérie Dutrop a présenté au conseil un modèle des bons d'achats qui vont bientôt être distribués aux habitants de la Commune de 65 ans et plus en remplacement du repas des aînés.
- **Local du Magnétiseur (partie du local ComCom)**  
 Monsieur le maire propose de commencer à faire payer la location du local à partir du 1 février 2021.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques Lavallade ayant le pouvoir de Madame Nolwen Desgranges) de faire payer le local du magnétiseur (M. Marchelie) à partir du 1 février 2021.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45